



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Christophe SEIFERT*, 1^{er} adjoint, dûment convoqués le 25 novembre 2022.

Présent(s) :

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, C. Arhuero, P. Meylan, A. Blanc, Nath.

Laks, V. Roy, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Genoud à C. Seifert, T. Eudes donné à Nicolas Laks, S.

Mercet à R. Personnaz, S. Baud à J. Personnaz, C. Roy donné à V. Roy, S. Pérou à Nath. Laks, R. Cusin à

C. Arhuero, M. Aragon à P. Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	11
Votants	19
Dont pouvoirs	08

N° 2022-71

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2022

Par délibération n°2022-59 en date du 22 septembre 2022, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2022-50 du 3 août 2022 : acquisition d'un tracteur auprès de la SA BONFILS pour un montant de 110 359,20 € (reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 16 500 €).
- Décision 2022-51 du 5 août 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 Route de la Marguerite – « Les Roquettes » - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-52 du 10 août 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 Route de la Marguerite – « Les Roquettes » - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-53 du 14 octobre 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 Route de la Marguerite – « Les Roquettes » - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-54 du 17 octobre 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A2009, sise 731 route des Fruitières – Les Pharnages – à Beaumont 74160.

N° 2022-71

- Décision 2022-55 du 24 octobre 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 Route de la Marguerite – « Les Roquettes » - à Beaumont 74160
- Décision 2022-56 du 28 octobre 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2313, B2314, B2315 sises 197 chemin de zone, Le Grand-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-57 du 28 octobre 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1311, sise 731 route d'Annecy, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-58 du 10 novembre 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 Route de la Marguerite – « Les Roquettes » - à Beaumont 74160
- Décision 2022-59 du 15 novembre 2022 délégation de la possibilité de déposer plainte au nom de la commune aux élus suivants : Christophe SEIFERT, Rosa PERSONNAZ, Thibaut EUDES, Sophie MERCET, Nicolas LAKS, Adjoint au maire,
- Décision 2022-60 du 22 novembre 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 Route de la Marguerite – « Les Roquettes » - à Beaumont 74160

Le Conseil municipal de :

- Prend acte de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Pour le maire empêché,

Christophe SEIFERT

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,